



**POUR UNE RENTRÉE  
AVEC MOINS  
DE RESTRICTIONS OU DE  
TRACAS, ANTICIPEZ BIEN  
LES DÉLAIS POUR VOTRE  
VACCINATION !**

# mode d'emploi

## PASSE SANITAIRE

requis dans tout club ou structure habilitée FFT, quelle que soit la pratique (jeu libre, compétition, entraînement...)

### DEPUIS LE 9 AOÛT

POUR TOUS LES PUBLICS  
DE 18 ANS ET PLUS.

**DÈS LA PREMIÈRE  
PERSONNE ACCUEILLIE.**

sauf salariés, bénévoles « dirigeants »,  
« encadrants » ou préposés à l'organisation  
des tournois et enseignants

### À PARTIR DU 30 AOÛT

POUR TOUS LES PUBLICS  
DE 18 ANS ET PLUS,  
SANS EXCEPTION.

### À PARTIR DU 30 SEPTEMBRE

POUR TOUS LES PUBLICS  
DE 12 ANS ET PLUS,  
SANS EXCEPTION.

Les mineurs de moins de 12 ans et les personnes présentant une attestation de contre-indication médicale à la vaccination remise par un médecin sont exemptés de passe sanitaire de façon permanente.

**Pour un passe sanitaire valide, vous devez présenter  
l'une des 3 preuves suivantes :**

un test négatif PCR  
ou antigénique ou auto-test  
(réalisé sous la supervision d'un  
professionnel de santé)  
de moins de 72h

ou

un justificatif de  
statut vaccinal  
attestant d'un  
schéma vaccinal  
complet

ou

un certificat de rétablissement  
à une contamination COVID :  
test PCR ou antigénique  
positif datant d'au moins  
11 jours et de moins de 6 mois



**TÉLÉCHARGEZ LE QR CODE 2D-DOC**  
SUR L'APPLICATION TOUSANTICOVID  
OU SUR LE PORTAIL SI-DEP



Mis à jour le 12/08/21

**Merci à toutes et tous pour votre coopération avec la direction du club,  
c'est en équipe que nous préserverons la continuité de la pratique et vaincrons le virus !**

Plus d'informations sur [fft.fr](http://fft.fr)